AR Prefecture

006-210601639-20240416-2024_36-DE Requ le 16/04/2024



République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Olivier GIACOMETTI

Pouvoirs: Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO –Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	1	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024 36

Objet: 24 – 7.5.6 – SUBVENTION REFECTION DE FACADE –

Le Maire expose à ses collègues qu'en application de la délibération du conseil municipal de Tende en date du 13 Mai 2016, les façades sont subventionnées dans le cas où leur réfection présente un intérêt architectural certain.

Tel est le cas de la façade de l'immeuble situé 116/118 rue Béatrice Lascaris, à Tende, comme l'indique le rapport du chargé d'opérations de SOLIHA, en date du 4 mars 2024. La subvention proposée par SOLIHA s'établit comme suit :

AR Prefecture

006-210601639-20240416-2024_36-DE Requ le 16/04/2024

Maçonnerie et peinture (20%) : 4 227,00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide d'allouer à Vime Garzuline, une subvention de 4 227,00 € pour les travaux de réfection de façade tels que ci-dessus présentés ;
- autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme

Le Maire Jean-Pierre VASSALLO

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :